

Editorial de la présidente



Le gouvernement français, en ce début d'année, a mis sous les projecteurs des questions sensibles mais mal posées : identité nationale, burqa, immigration tandis qu'il a occulté les vrais problèmes : le chômage, la délocalisation des entreprises, la fin programmée du service public, la baisse du pouvoir d'achat, la sortie prochaine des systèmes d'indemnisation de centaines de milliers de chômeurs etc.....

Il est des « politiques » qui pensent plus aux élections ou aux débats télévisés, (qui marquera le plus de points ?) qu'aux Français et à leurs problèmes quotidiens. Pourtant les difficultés auxquelles s'affrontent bon nombre de nos compatriotes, en France ou à l'étranger, vont croissantes et, à Français du Monde, nous sommes solidaires.

En juin 2009, nous avons élu notre nouvelle conseillère à l'Assemblée des Français à l'étranger : Bérangère El Anbassi. Elle aura du pain sur la planche pour faire entendre les nombreuses doléances qui lui parviennent, conséquences moins visibles mais lourdes de cette politique pour nous Français établis à l'étranger :

- Augmentation des frais de scolarité,
- Désengagement de l'état pour la troisième catégorie aidée de la Cfe
- Projet de diminution des aides sociales versées par les consulats

Que tout ceci ne nous fasse pas oublier le peuple haïtien en souffrance depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ni les victimes des intempéries au Maroc .

La Présidente, Khadija Belbachir

Contacts

Agadir

Martine Rebecchini
06 61 38 95 99
martine-jf@hotmail.fr

Casablanca :

Nicole le Floc'h
06 11 67 49 92
chevrefeuilles@yahoo.fr

Essaouira :

Marie de Fortmont
06 10 63 64 90
adfe.essaouira@gmail.com

Marrakech

Viviane Claverie
06 61 10 39 86
adfemarrakech@hotmail.com

Oujda

Martine Grattepanche
06 62 10 74 10
martinegrattepanche@yahoo.fr

Rabat

Pascale Avignon Vernet
06 72 41 32 71
mpascaleav@yahoo.fr

Tanger

Abel Aunière
06 61 29 93 66
a.auniere@gmail.com

Blog : <http://fdmmaroc.canalblog.com/>

Site : www.francais-du-monde.org



Mes premiers pas de Conseillère...



7 Juin 2009, me voilà élue Conseillère à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), ravie d'être arrivée deuxième sur les cinq conseillers élus par mes compatriotes mais aussi consciente de la tâche qui m'incombe étant la seule élue de gauche au Maroc.

Septembre 2009, c'est le baptême du feu, j'assiste à ma première session plénière de l'AFE.

C'est l'occasion pour moi de faire connaissance avec les Conseillers de notre groupe FDM-ADFE représentant les autres circonscriptions du monde. Tout au long de la semaine, je vais m'enrichir des expériences des uns et des autres et je m'apercevrai rapidement de la similitude des problèmes que les Conseillers des pays d'Afrique rencontrent.

Après l'ouverture officielle, sous les ors de la République au Quai d'Orsay, nous travaillons en commissions. Je fais partie de la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audio-visuel.

Au cours de ces deux jours et demi de réunions, nous auditionnons plusieurs hauts fonctionnaires sur différents sujets (AEFE, action culturelle extérieure et audio visuel). C'est dans ces moments là que nous

sommes informés des mesures envisagées par le gouvernement et que nous pouvons réagir pour ou contre ces mesures sous la forme de motions ou de vœux exprimés par écrit et adressés au Ministre des Affaires Étrangères.

La fin de la semaine est consacrée à la lecture des synthèses des différentes commissions : affaires sociales, affaires culturelles, enseignement et audiovisuel extérieur, lois et règlements, finances et affaires économiques, union européenne, sécurité, anciens combattants. Les hauts fonctionnaires compétents répondent aux questions que les conseillers ont envoyées par écrit quelques semaines avant la session.

En fin de journée, nous consacrons environ deux heures à une réunion du groupe des conseillers FDM-ADFE, où nous faisons le point et envisageons des actions.

Voilà, mes journées bien remplies s'achèvent vers 20H par un dîner pris avec quelques collègues sympathiques et au cours duquel nous refaisons le monde...

*Béragère EL ANBASSI,
Conseillère à l'Assemblée
des Français de l'Étranger*

ESTIMATION JUIN 2009

Selon les chiffres donnés par l'Ambassadeur lors de son allocution du 14 juillet, le nombre de Français inscrits dans les consulats du Maroc s'élève à 37 908, au 30 juin 2009.

Ils se répartissent ainsi :

Casablanca	16 852	soit	44,45%
Rabat	8157	soit	21,52%
Marrakech	5375	soit	14,18%
Agadir	2877	soit	7,59%
Fès	2749	soit	7,25%
Tanger	1898	soit	5,00%

RETRAITE

Où trouver de l'information sur la retraite ?

Un site internet : www.lassuranceretraite.fr

Une rubrique «Travailler en France et à l'étranger» étoffée pour mieux répondre à vos attentes. Cette rubrique est spécialement réservée aux assurés qui ont travaillé en France et à l'étranger.

Vous pouvez ainsi obtenir des informations sur les statuts du salarié à l'étranger, vos droits et démarches, votre relevé de carrière, le calcul de votre future retraite.

Une liste de liens utiles vous est également proposée et vous avez la possibilité de télécharger tous les guides d'information sur la retraite de base du régime général de la Sécurité Sociale française.

Le site de l'Assurance Retraite met à votre disposition une palette de services gratuits. Performants et faciles d'accès, ces services en ligne sont personnalisés et sécurisés.

Vous pouvez notamment :

- visualiser votre relevé de carrière et demander sa régularisation si nécessaire ;
- simuler le montant de vos futures retraites grâce à **M@rel** ;
- chiffrer un versement pour la retraite ;
- demander une estimation du montant de votre future retraite à partir de 54 ans.

Injustice sociale

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 aligne le coût du rachat des cotisations pour les trimestres passés à l'étranger sur celui des années d'étude. Pour les expatriés n'ayant pas cotisé à la Caisse des Français à l'Étranger, cela fait une différence de taille, le coût du rachat risque d'être multiplié par quatre. Le décret n'entre en application que le 1er janvier 2011. Le temps presse pour bénéficier encore de l'ancien mode de calcul !

COUP DE COEUR

Bénévoles Sans Frontières (BSF) est une association Franco - Marocaine à but non-lucratif, créée à Marrakech en Mai 2007 par Danielle Bodeau-Rattazzi.

Elle a pour objectifs d'accompagner les malades, les aider dans les étapes difficiles, soulager la souffrance en apportant une présence et une écoute, être présent au côté des familles en difficulté devant la maladie de leurs proches. Particulièrement en pédiatrie, c'est aussi distraire l'enfant malade (jeux, dessins, contes...) et conforter l'environnement psychologique de l'enfant (bien souvent la maman).

Contact :

bsf.marrakech@yahoo.fr
ou 05 24 44 84 07



INITIATION AU DARIJA ARABE DIALECTAL

30 HEURES POUR APPRENDRE À...

- SE PRÉSENTER
- FAIRE DES ACHATS
- EXPRIMER SES GOÛTS
- DEMANDER UN RENSEIGNEMENT
- FIXER UN RENDEZ-VOUS

Méthode communicative orientée sur le développement d'une compétence en production et en compréhension orale.

LE LABEL QUALITE ETM

Une équipe franco-marocaine. Des méthodes éprouvées dans l'enseignement des langues étrangères. Une approche **interculturelle** motivante. Une ambiance **conviviale** dans un cadre agréable.

Dans la continuité, le module 2 est déjà prêt !

INSCRIPTIONS OUVERTES

Tel: 052 73 00 40 / Email: contact@bsf.ma / Site Web: www.bsf.ma
14, ZOUKAT EL-KHAYMA - MARRAKESH
CENTRE VILLAGE EN FACE DU JARDIN DES OLIVIERES - PRÈS DU CENTRE LE ROYAL

DOSSIER PROTECTION SOCIALE

CAISSE DES FRANÇAIS DE L' ETRANGER

Les principales décisions concernant la CFE sont discutées et votées lors des réunions du Conseil d'Administration qui se tiennent deux fois par an.

Le CA est composé de 21 membres :

- 2 représentant les employeurs
- 1 désigné par la Fédération Nationale de la Mutualité Française
- 18 élus par les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger dont 15 représentent les assurés à la CFE et 3, l'AFE.

Isabelle Frej, Administrateur CFE



LA SITUATION DE LA CFE

La CFE va bien mais les tendances dues au déficit important et grandissant dans 3 catégories d'adhérents (pensionnés, non salariés et sans activité) incitent à la prudence.

LA SEULE PROPOSITION de la Direction de la caisse : relever les taux de cotisation de ces adhérents !

Cette proposition a été mise aux voix et approuvée par la majorité UFE du CA. Les administrateurs FDM-ADFE s'y sont tous opposés au regard des finances florissantes de la CFE.

NOS PROPOSITIONS :

- Nécessité d'une réflexion plus approfondie sur l'opportunité de ces arguments et recherche d'une solution à long terme. L'analyse des chiffres permet de penser que prolonger ce déficit n'aurait pas pour conséquence la remise en cause de l'équilibre financier de la caisse.

En effet, d'importantes réserves techniques sont accumulées année après année par la CFE.

- Nécessité de répartir l'effort de rééquilibrage sur toutes les catégories d'adhérents. Comme l'a souligné un administrateur FDM-ADFE, il est paradoxal que le CA ait accordé récemment, autant de « remises » et baisses de cotisations aux entreprises mandataires, alors que le régime des pensions était déjà déficitaire.

En conclusion, la proposition de la Direction de la caisse traduit un affaiblissement du principe de solidarité entre générations.

Le Site de la CFE : www.cfe.fr

• • •

**Adminstrateur CFE au Maroc
Mme Isabelle Frej
E-mail : isabellefrej@yahoo.fr**

Tableau des augmentations de cotisations applicables au 1er avril 2010 (decret N° 2010 - 153 du 17 02 10 JO du 19 02 10)

Régime	Taux d'augmentation pour 2010
non salariés	1,25 point soit +18,5%
pensionnés soumis à précomptes pensions	0,50 point soit +14%
soumis à cotisation minimum	1,50 point soit +50 %
divers inactifs	1 point soit +14,3%

Danger sur la troisième catégorie aidée :

La troisième catégorie aidée ou solidaire est l'une des dernières lois du gouvernement de Lionel Jospin en 2002. Cette loi permet d'octroyer aux adhérents ayant de faibles revenus une aide qui, depuis sa création, s'élève au tiers du montant dû.

Financée depuis 2006 par le Ministère des Affaires Etrangères, cette aide couvre les frais de fonctionnement et le manque à gagner de la CFE.

En 2008, cette aide concernait 7 000 personnes en incluant les ayants droit, c'est-à-dire 3 591 adhérents (sur les 93 700) ayant des revenus inférieurs à la moitié du plafond de la sécurité sociale soit, en 2010, 17 310 euros brut annuels ou 195 593 dirhams.

Pour 2010, le coût de cette charge a été estimé à 2,6 millions d'euros. Or le Ministère des Affaires Etrangères n'avait prévu dans son budget que 500 000 euros. Il manquait donc 2,1 millions d'euros, une goutte d'eau dans le budget de l'Etat. Nos représentants (sénateurs et conseillers à l'AFE) ont fait preuve de persuasion et ont obtenu une rallonge budgétaire pour cette année.

Quel avenir donc pour cette mesure sociale qui permet l'accès à une couverture maladie de qualité à nos concitoyens aux faibles ressources ? Où est l'aide, où se cache la solidarité ?

Cette situation n'est pas le fait de la CFE mais bien celle du gouvernement actuel qui se désengage de plus en plus du terrain social ainsi que de celui des Français à l'étranger. Le budget en peau de chagrin du ministère révèle un désintérêt grandissant pour près de deux millions de Français qui ont choisi l'expatriation, le domaine social n'étant pas le seul touché par ces mesures.

Notre groupe a avancé des propositions afin de pérenniser cette mesure sociale, des propositions de solidarité entre les classes d'âge et les groupes socio-professionnels.

N'hésitez pas à déposer votre dossier de demande d'accès à la troisième catégorie aidée au consulat. Les prochaines commissions CFE auront lieu au printemps 2010.

Amélioration des prestations :

- La CFE est un organisme qui recrute : création de 17 postes d'agents en 2009 en vue d'améliorer les prestations aux adhérents.

- Elle investit : nouvelle plateforme téléphonique, nouveaux équipements informatiques pour améliorer les relations avec les adhérents et la communication, lettre d'information destinée aux adhérents,

Le magazine «Mag santé jeunes» est envoyé sur demande aux établissements scolaires français.

Le site de la CFE est régulièrement mis à jour : www.cfe.fr

- Elle s'agrandit : un nouveau bâtiment va voir le jour dans les mois à venir.

- De nouveaux produits destinés aux jeunes et aux étudiants ont été mis sur le marché.

- **Au Maroc**, la CFE a signé de nouvelles conventions avec des établissements hospitaliers,

En 2008 : à Casablanca et Rabat, deux cliniques spécialisées en oncologie.

En 2009 : à Agadir, deux nouveaux établissements conventionnés et à Marrakech, deux nouveaux établissements dont un renouvellement.

Au total : 11 établissements ont signé une convention avec la CFE.


(liste disponible auprès des membres de notre association ou consultable sur le site de la CFE : www.cfe.fr)

- La pandémie de la grippe AH1N1 a fait l'objet d'un traitement particulier. Ainsi les ressortissants français affiliés à la CFE de passage dans l'hexagone ont-ils pu se faire vacciner en France sur demande d'un bon de vaccination à la CFE. Il en a été de même pour les ayants droit d'un adhérent résidant sur le territoire français.

La Caisse des Français de l'Étranger reste une caisse compétitive, perfectible certes, mais rappelons-le, c'est le seul organisme qui assure la prolongation des prestations territoriales à l'étranger, (indemnités journalières, prises en charge à 100 % de certaines affections etc...) et qui permet de garder le lien avec la Sécurité Sociale française.

Le groupe FDM-ADFE continuera à assurer son rôle de proposition en vue de plus d'équité et de solidarité.

*Isabelle Frej, membre du Conseil
d'Administration de la CFE
isabellefrej@yahoo.fr*



FDM-ADFE Maroc est présente dans 7 grandes villes du royaume et rassemble des Français de toutes origines unis autour des mêmes valeurs de justice sociale et d'humanisme, et luttant contre toute forme de discrimination.

BOURSES SCOLAIRES

Une fois de plus, ce sont les familles à revenus moyens qui vont être pénalisées par les restrictions du budget des bourses* scolaires de l'AEFE (Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger).

En effet, le manque de crédits pour les bourses s'accroîtra en 2010/2011 donc l'AEFE (mais en réalité l'État ou autrement dit le gouvernement Sarkozy) a mis en place des mesures de régulation pour le calcul des bourses scolaires.

Bien évidemment, ces mesures ont pour but de réduire, en toute légalité, les quotités de bourses octroyées aux familles modestes ou à revenus moyens.

Alors que dans le même temps avec la prise en charge (PEC*), l'État s'engage contre l'intérêt général en donnant la gratuité à des familles (certaines aisées voire même très aisées) qui ne paient rien et en faisant surpayer d'autres familles qui, elles, supportent tous les autres frais.

Les représentants de FDM réclament que le plafonnement des ressources soit un critère d'obtention de la PEC afin que les familles ayant des revenus conséquents continuent à payer l'école et que l'argent ainsi économisé par l'Agence soit utilisé pour les bourses.

C'est une question de solidarité mondiale entre les familles résidant hors de France.

* Bourses : de la maternelle au collège

* PEC : Lycée

**Bérandère EL ANBASSI,
Conseillère à l'AFE**

Pour plus d'informations
consultez notre blog
<http://fdmmaroc.canalblog.com>

QUELLES SONT LES MESURES DE REGULATION DU SYSTEME DE CALCUL DES BOURSES SCOLAIRES ?

1/ les revenus minima ne sont pas revalorisés du taux de l'inflation, ceux fixés pour la campagne 2009 sont reconduits sans changement.

2/ Lorsqu'une demande de bourse est présentée pour des enfants concernés par les deux dispositifs (bourse scolaire et prise en charge), les droits à bourse scolaire de la famille (quotité théorique) sont calculés en prenant en compte les seuls droits effectivement à la charge de la famille à l'exclusion de ceux couverts par la prise en charge.

3/ Le coefficient K passe de 0,20 à 0,25 (c'est-à-dire que l'on considère que les familles peuvent consacrer 25% de leur revenu disponible à la scolarité de leurs enfants).

4/ Sauf cas exceptionnel motivé par des circonstances indépendantes du demandeur et justifié par une situation économique très critique, les dossiers présentés après la date limite seront rejetés.

5/ Pour ce qui est de la prise en charge, les tarifs des établissements homologués hors réseau AEFE seront gelés au niveau 2007/2008. Cette « cristallisation » ne concernera pas les élèves boursiers.

6/ L'attribution des bourses parascolaires devra faire l'objet de contrôles renforcés.

7/ Désormais les majorations familiales ou avantages familiaux seront considérés comme des aides à la scolarisation et seront donc considérés comme des exonérations. La bourse ne pourra concerner que le différentiel entre le montant des frais de scolarité et le montant de l'avantage perçu.

Source : Instruction Générale 2010 des bourses scolaires

POINTS DE VUE

A propos...

le débat faussé sur l'identité nationale

Un article paru en septembre dans Libération et qui fait du bien...

« Serres est marqué sur ma carte d'identité.

Voilà un nom de montagne, comme Sierra en espagnol ou Serra en portugais ; mille personnes s'appellent ainsi, au moins dans trois pays.

Quant à Michel, une population plus nombreuse porte ce prénom.

Je connais pas mal de Michel Serres : j'appartiens à ce groupe, comme à celui des gens qui sont nés en Lot-et-Garonne. Bref, sur ma carte d'identité, rien ne dit mon identité, mais plusieurs appartenances.

Deux autres y figurent : les gens qui mesurent 1,80 m, et ceux de la nation française.

Confondre l'identité et l'appartenance est une faute de logique, réglée par les mathématiciens. Ou vous dites a est a, je suis je, et voilà l'identité ; ou vous dites a appartient à telle collection, et voilà l'appartenance. Cette erreur expose à dire n'importe quoi.

Mais elle se double d'un crime politique : le racisme. Dire, en effet, de tel ou tel qu'il est noir ou juif ou femme est une phrase raciste parce qu'elle confond l'appartenance et l'identité.

Je ne suis pas français ou gascon, mais j'appartiens aux groupes de ceux qui portent dans leur poche une carte rédigée dans la même langue que la mienne et de ceux qui, parfois, rêvent en occitan.

Réduire quelqu'un à une seule de ses appartenances peut le condamner à la persécution.

Or cette erreur, or cette injure nous les commettons quand nous disons : identité religieuse, culturelle, nationale... Non, il s'agit d'appartenances.

Qui suis-je, alors ? Je suis je, voilà tout ; je suis aussi la somme de mes appartenances que je ne connaîtrai qu'à ma mort, car tout progrès consiste à entrer dans un nouveau groupe : ceux qui parlent turc, si j'apprends cette langue, ceux qui savent réparer une mobylette ou cuire les œufs durs, etc. Identité nationale : erreur et délit. »

MICHEL SERRES,
Professeur à la Stanford University,
membre de l'Académie Française.

Une contribution de Jacques Maury, FDM Rabat.

Michel SERRES termine son propos par «Identité nationale : erreur et délit».

Erreur...

- parce qu'en proposant le débat au plan national, le gouvernement légitime le racisme dans l'esprit des xénophobes ;
- parce que l'idée sous-jacente qui est de «siphonner» les voix d'extrême droite, à l'instar de ce qui s'est passé lors des présidentielles, ne fonctionnera pas, puisque leur idéologie se trouve valorisée.

Délit...

pour les mêmes raisons mais aussi parce que dans le questionnaire imposé aux préfets [point 1.7 du guide de conduite des

débats locaux], il est dit «Comment éviter l'arrivée sur notre territoire d'étrangers en situation irrégulière, aux conditions de vie précaires génératrices de désordres divers (travail clandestin, délinquance)? » Il ya là un détournement flagrant du sens du débat tel qu'annoncé initialement.

Ainsi, on exclura des procédures de régularisation tous les travailleurs sans papiers, soi-disant clandestins, qui sont en France depuis de longues années, payant taxes et impôts, scolarisant leurs enfants et participant à la richesse de la France.

Français du monde-ADFE aurait préféré que le débat porte sur une autre idée :

«Comment mieux vivre ensemble».

JUSTICE PRATIQUE :

Un correspondant privilégié a été nommé au sein du service du Médiateur de la République pour les Français de l'étranger, il s'agit de :

Monsieur Michel SAVINAS,
Conseiller Justice
Médiateur de la République
7 rue Saint Florentin
75008 PARIS
Secrétariat: 01 55 35 23 81
michel.savinas@mediateur-republique.fr

Besson bétonne ...

« Eric Besson veut-il créer le Guantanamo à la française ? » s'interroge Bruno Roger-Petit sur Le Post. Comparaison n'est pas raison, certes, mais il y a pourtant de quoi s'inquiéter. De quoi s'agit-il ? Le ministre «entend déposer un projet de loi concernant la création de zones d'attente spéciales pour les étrangers en situation irrégulière, à proximité de leur lieu d'interpellation». Ces ZAS, sorte de zones d'attente autant spéciales que spontanées, seraient donc susceptibles de pousser, sur ordre d'un préfet, n'importe où sur le territoire, n'importe quand au gré des arrestations de clandestins. C'est que le ministre n'a pas digéré la mise en liberté par les juges des 123 Kurdes débarqués sur une plage corse.

Il entend donc se donner les moyens de maintenir les interpellés «sous contrôle de l'administration pendant un délai suffisant pour acheminer l'ensemble des moyens nécessaires et examiner, sous une forme adaptée, leur éventuelle demande d'asile».

L'objectif ? Empêcher les étrangers de passer par les procédures normales et d'avoir droit à l'asile, en les enfermant à l'abri d'une éventuelle intervention d'un juge qui risquerait d'être trop clément à ses yeux. Chat échaudé ...

Le GISTI* n'hésite pas à parler d'instauration d'un «régime d'exception» et le Parti Socialiste juge d'ores et déjà ce projet anticonstitutionnel. Même si personne n'est dupe des motifs électoralistes et sécuritaires qui sous-tendent ces annonces distillées avant les Régionales, le fond est là : les assauts sans cesse répétés du monarque et de sa cour pour réduire les libertés individuelles rendent délétère le climat entre les citoyens et leur administration.

Eric Besson, qui essaie d'être à nouveau bien vu au château après sa lamentable recherche de l'identité nationale (il n'a trouvé qu'une Marseillaise, paraît-il ...), se dépêche donc de construire sa ligne Maginot : présenté fin mars en conseil des ministres, ce nouveau dispositif devrait être adopté avant la fin du premier semestre.

Il ne faudra pas laisser faire. Par-delà l'opposition républicaine, j'imagine que tous les humanistes se rassembleront contre ce projet.

* GISTI :

Claudine LEPAGE,
Sénatrice représentant les
Français établis hors de France



Pour contacter les
Consulats de France au Maroc

Agadir.....	04 28 29 91 50
Casablanca.....	02 22 48 93 00
Fès.....	035 94 94 00
Marrakech.....	05 24 38 82 00
Rabat.....	037 26 91 81
Tanger.....	039 33 96 00

ACTIVITES DES GROUPES LOCAUX

Galette des Rois à Marrakech



« Nous en attendions vingt ; trente six sont venus ». Vendredi 15 janvier, le groupe local de Marrakech a organisé une dégustation de galettes des rois chez « Krusti ». Les adhérents ont apprécié cette heure gourmande et y ont entraîné famille et amis. La place étant limitée, tout le monde s'est serré un peu et les retardataires ont pu s'attabler et goûter aux succulentes galettes à la frangipane et à l'ananas. Une parenthèse agréable et détendue à la fin d'une semaine de travail. Gageons que le prochain moment convivial – un repas « galette bretonne » - programmé le 12 février sera tout autant couru et apprécié.

A Agadir aussi on s'active

Des nouvelles d'Agadir

Les 12 et 13 décembre a eu lieu le désormais « indispensable » Marché de Noël de la section Français Du Monde d'Agadir ; « indispensable » pour notre section, pour les exposants et pour les clients. C'est bien sûr l'occasion de faire connaître FDM et c'est pour nous la principale rentrée d'argent, qui nous permet d'avoir tout au long de l'année une action sociale en faveur des personnes en difficulté de la région.

Les exposants en tirent un grand bénéfice (non seulement financier) car c'est pour eux aussi l'occasion de rencontres. En effet, la plupart d'entre eux sont artisans amateurs et n'ont pas pignon sur rue. Nous avons notamment ouvert, cette année, notre Marché à des coopératives rurales de produits du terroir (huile d'argan et dérivés, produits dérivés du figuier de barbarie, fromages de chèvre).

C'est enfin devenu le rendez-vous incontournable du mois de décembre à Agadir ; car les « Gadiris » y trouvent des cadeaux originaux de toutes sortes et à tous les prix, ce qu'ils apprécient beaucoup . Tout le monde a souligné la bonne ambiance de ces deux jours et l'esprit d'ouverture qui y a régné. En effet, notre section d'Agadir a toujours associé nos amis marocains, espagnols, italiens, etc. à toutes ses activités.

Pour débiter l'année 2010, notre section a réuni à nouveau adhérents et amis au cours d'une soirée où nous avons partagé la Galette des Rois. Ce fut aussi l'occasion de mettre en place les actions et activités suivantes.



A Rabat :

Visite aux jardins exotiques de Sidi Bouknadel (près de Rabat)



Oui, ce sont bien des jardins exotiques qu'un groupe d'adhérents et sympathisants de FDM Rabat a découverts, grâce à nos amis de l'ASAJEB, association des amis des jardins exotiques de Bouknadel.

Une étonnante réalisation à l'histoire exemplaire : commencés en 1950, fruits de l'imagination et de la volonté de Marcel François, paysagiste, horticulteur - producteur, et professeur d'écologie à l'école de paysagistes de Salé - décédé en 1999 à 99 ans - ils ont ouvert au public en 1961.

Marcel François a estimé le climat et l'environnement de Rabat parfaitement adaptés à son projet de jardins écologiques avant l'heure : tout intrant chimique y est banni, les plantes pouvant trouver d'elles-mêmes ce qu'il leur faut. Il a réalisé une série de jardins reflétant les paysages de diverses parties du monde, acclimatant des espèces, et créant des ambiances spécifiques par pays : aucune séparation n'existe entre ces zones, et on passe ainsi du Brésil au Japon, de l'Afrique au Pérou, en une ballade changeante selon les saisons ... C'est aussi un lieu de production horticole rentable.

Marcel François avait une démarche intellectuelle que l'on peut qualifier

d'écologie métabiologique, selon laquelle la nature est sacrée et fondée sur une « croyance raisonnée en Dieu ».

En 1984, les jardins ont été transférés à la division des espaces verts du Ministère de l'intérieur : après une période de dégradations survient la création de l'association ASAJEB dont les objectifs sont la réhabilitation, la préservation, l'animation et la promotion de ces jardins. Elle réussit à les faire classer au patrimoine national en juin 2003, mais aussi encadre des visites guidées, des activités éducatives sous forme de concours photos et de cours de jardinage et d'intenses activités de lobbying auprès des responsables pour faire prendre conscience de l'importance de ces jardins.

Après une fermeture de 2003 à 2005, les jardins réhabilités sont désormais gérés par la Fondation Mohamed VI pour l'environnement ; l'ASAJEB œuvre depuis avec cette fondation pour l'amélioration du site, son animation, la réalisation du parking et de la zone de pique-nique, l'équipement du musée au sein des jardins andalous et le soutien au projet « Jardin d'école » pour la création de jardin d'école clés en mains.

Abdeljalil Haffar, président , Abdelati Lahlou vice président et Hassan Al Hamoutie, SG de l'association, nous ont accueillis chaleureusement : leurs explications d'enthousiastes et passionnées, ont permis à chacun de découvrir l'histoire de ces jardins, les essences exotiques et les 3 secrets des jardins qu'on ne vous révélera pas ici ! ...

Merci à l'ASAJEB de son action, de son accueil et de ce moment partagé.

Si vous souhaitez adhérer à l'association : contacter 06 64 93 57 40.....

Et si les cours de jardinage vous intéressent, sachez qu'ils commenceront le 18 mars, ont lieu tous les 15 jours de 9h à 12h s'étendront sur 5 séances environ (contacter le 06 64 93 57 40)

Visite de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc BNRM

Samedi 16 janvier, une trentaine de sympathisants FDM ont découvert la nouvelle et moderne BNRM présentée de façon chaleureuse et passionnée par son directeur Adjoint M. Lahlou. Un an après notre première visite, nous avons pu mesurer le chemin parcouru par la BNRM pour faire de ce cadre superbe, au-delà de sa vocation première de conservation, sauvegarde et restauration des documents, un lieu de diffusion culturelle.

Consulter son site <http://www.bnm.ma/>



A ESSAOUIRA

C'est fait : Essaouira a aussi son groupe local Français du Monde ADFE !

Marie de Fortmont, présidente, et son équipe seront très heureuses de vous donner tous les renseignements dont vous auriez besoin, ou simplement d'avoir l'occasion de vous rencontrer à la permanence mensuelle qui se tient le deuxième samedi de chaque mois de 14h à 18h à

Un thé dansant a rassemblé des adhérents et sympathisants de FDM Essaouira le 24 janvier dans une ambiance décontractée et sympathique... Un bon démarrage des activités 2010 !

Contact : adfe.essaouira@gmail.com
GSM : 06 10 63 64 90

INFO PRATIQUE

Le nouveau site www.service-public.fr

Le site www.service-public.fr a fait peau neuve ! Le site est beaucoup plus facile à consulter : les rubriques apparaissent clairement et la page consultée s'affiche toujours en bleu, ce qui permet de s'y retrouver aisément.

Le site est organisé en trois rubriques principales : particuliers, professionnels, associations. Dans la rubrique « Particuliers » sont répertoriés les thèmes suivants : Argent, Etranger - Europe, Famille, Formation - Travail, Justice, Logement, Loisirs, Papiers - Citoyenneté, Social - Santé et Transports. Via le site, il est possible de poser des questions à diverses administrations. Il est utile de savoir que le site est consultable en anglais, en allemand et en espagnol.

Pour connaître
l'état des routes au Maroc
05 37 71 17 17 24h/24
Direction de la circulation routière

Allô Service Public

Les Français de l'étranger ont souvent des difficultés pour obtenir des renseignements administratifs...

* ils ne savent pas A QUI S'ADRESSER

* les numéros en 0800... leur sont souvent inaccessibles depuis l'étranger ou sont très chers.

Aujourd'hui, **Allô Service Public 39 39** est un service de renseignement interministériel à partir d'un numéro unique pour obtenir des informations personnalisées et anonymes sur les droits, démarches, obligations.

Depuis l'étranger, composer le +331 7360 3939

lundi au vendredi 8h à 20h samedi 8h30 à 18h - heure de Paris).

Avant d'appeler, consultez le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2530.xhtml> qui communique une foule d'informations pratiques.

A noter :

la nouvelle adresse de la Maison des Français de l'Etranger.

La MFE accueille désormais le public
48 rue de Javel 75732 Paris Cedex 15
Tél : 01 43 17 84 68

Du lundi au vendredi de 14h à 17h
(Métro : ligne 10, station Javel André Citroën - RER : ligne C, station Javel - Bus : 62 et 88 : arrêt Javel)

Le site internet est toujours :
<http://www.mfe.org/>

Solidarité avec Haïti Un message de FDM ADFE PARIS

« Nous avons diffusé l'appel de Solidarité Laïque, ONG dont nous sommes membre et avec laquelle nous allons coordonner l'élan de générosité que manifestent les sections locales. Il est en effet important face à de telles catastrophes de faire en sorte de concentrer les dons pour une plus grande efficacité.

Nous vous proposons donc de nous envoyer vos dons (don personnel, don de votre section), soit par chèque, soit par virement bancaire, et ensuite nous verserons un chèque global au nom de l'association à Solidarité Laïque.

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuelles actions de solidarité avec Haïti que vous organiseriez sur place, nous les relayerons avec plaisir.

Vous trouverez sur notre site les dernières nouvelles de la situation en Haïti. »

Informations pratiques :

Pour connaître l'état des routes au Maroc 05 37 71 17 17 24h/24 (direction de la circulation routière)

La Poste française a lancé un service d'affranchissement à domicile, qui permet d'imprimer soi-même ses timbres depuis internet, une manière, selon elle, d'accompagner l'essor du commerce électronique.

Accessible sur le site internet www.montimbreenligne.fr, le service invite l'utilisateur à choisir le visuel du timbre parmi une bibliothèque de 200 images, classées par thèmes (événements, animaux, sports...) puis à entrer les caractéristiques de son courrier (lieu d'envoi, destination, poids) afin de calculer le tarif. Les timbres peuvent ensuite être imprimés sur des étiquettes ou des enveloppes. La Poste proposait déjà

Oujda
 ne sommes pas nombreux,
 essayons d'être efficaces.
 Nos ressortissants français, âgé de 80
 difficultés financières, avait renoncé
 à la CFE. Quand ses problèmes se
 sont aggravés, il a voulu s'y inscrire, mais le
 sur ne pas payer de rétroactivité était
 ! Somme à régler trop importante

notre intervention, et surtout à celle
 de l'association FREJ, la CFE a accepté de revoir
 son montant; et ce sympathique monsieur peut
 maintenant se soigner.

à distance, un nouveau site

Ministère National d'Enseignement à
 propose un nouveau service

www.academie-en-ligne.fr

gratuit a pour but d'AIDER LES
 DANS LEUR SCOLARITE et de
 OFFRIR L'ACCOMPAGNEMENT DES
 ENFANTS dans la scolarité des enfants.

Quel est le site ?

d'été du CP à la Terminale,
 cours et préparation de rentrée
 conférences sur la base de documents audio,
 vidéos, quiz ou activités interactives,
 ressources complémentaires du CNED :
 devoirs avec correction personnalisée,
 pédagogie...

Programmes annuels en enseignement

La CFE sait combien l'isolement
 technique peut être contraignant pour
 les parents. Cet outil pourra les

En octobre 2009, le Ministère
 des Affaires Etrangères envoyait
 un télégramme à tous les
 postes consulaires pour qu'ils
 prévoient une baisse de 10%
 des « allocations solidarité
 qui correspondent au minimum
 vieillesse versé à l'étranger.

Au Maroc, cette allocation qui
 s'élève à 500 euros mensuel
 et dont quelques centaines de
 personnes sont bénéficiaires
 n'a pas été revalorisée depuis
 plusieurs années.

Lors des réunions pour l'action
 sociale en novembre dernier
 les postes consulaires et les
 Conseillers à l'AFE (Assemblée
 des Français de l'Etranger)
 ont demandé le maintien de
 l'allocation à 500 euros.

Notre association « Français
 du Monde-ADFE » a déposé
 une motion à cette occasion
 demandant que cette allocation
 soit revalorisée chaque année
 à la hauteur de l'inflation.

Le 9 mars, la commission des
 Affaires sociales réunie à Paris
 en a décidé autrement, et les
 pensions de nos aînés seront
 diminuées.

Le plan de rigueur est en marche
 et l'on choisit de pénaliser les plus
 vulnérables !

Nous savons que la situation
 économique et financière de
 la France est catastrophique, mais
 contrairement à ce que prétend
 le gouvernement, la crise n'explique
 pas tout. Il faut compenser
 la politique fiscale désastreuse,
 les cadeaux fiscaux faits aux plus
 riches.

Pourtant, début février, le Ministre
 du budget et des comptes publics
 affirmait que les Français